

AI Index: PRE 01/071/2008
28 February 2008

Iran. Les autorités doivent soutenir et non réprimer les défenseurs des droits fondamentaux des femmes

Les autorités iraniennes doivent cesser de harceler les défenseurs des droits fondamentaux des femmes et prendre de toute urgence des mesures pour abolir les lois discriminatoires que ces personnes s'efforcent de faire changer, a déclaré Amnesty International dans un rapport publié ce jeudi 28 février.

« Au lieu d'user de son pouvoir pour soumettre à des mesures de répression et d'intimidation les personnes qui protestent et exigent le respect de leurs droits, le gouvernement iranien devrait remédier à la discrimination notamment légale dont souffrent depuis longtemps les femmes, qui constituent la moitié de la population du pays, a indiqué Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International. Les autorités iraniennes doivent relâcher les militants des droits des femmes incarcérés et cesser d'emprisonner et de harceler ceux qui exercent de manière pacifique leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. »

Le nouveau rapport d'Amnesty International est publié lors même que Ronak Safarzadeh et Hana Abdi, deux militantes du Kurdistan iranien, sont maintenues en détention sans avoir été jugées, inculpées, ni même autorisées à consulter un avocat. Elles ont été arrêtées en octobre et novembre 2007 pour avoir exercé leurs droits de manière pacifique.

En outre, l'organisation a présenté les cas de 12 militants des droits des femmes, 11 femmes et un homme, actuellement détenus ou soumis à d'autres formes de persécution parce qu'ils ont fait campagne, de manière pacifique, en faveur d'une modification de la législation.

Selon le rapport d'Amnesty International intitulé *Iran: Women's Rights Defenders Defy Repression*, les militants responsables de la campagne qui vise à mettre un terme à toute discrimination légale contre les femmes sont souvent arrêtés et détenus arbitrairement, ne sont pas autorisés à entrer en contact avec un avocat ni avec leurs proches, ne bénéficient pas d'une procédure régulière et sont parfois victimes de mauvais traitements imputables à des membres des forces de sécurité, en toute impunité. D'aucuns ont été poursuivis pour des inculpations formulées dans des termes vagues et accusés de menacer la sécurité nationale ou publique, de toute évidence en vue de les intimider et de les dissuader de prolonger leur campagne en faveur de la protection et de la promotion des droits des femmes en Iran. D'autres ont été incarcérés sans inculpation pendant de longues périodes au cours desquelles ils étaient placés à l'isolement et privés de tout contact avec l'extérieur, le plus souvent en vertu d'une disposition législative qui autorise les juges à ordonner des détentions indéfiniment renouvelables.

Les mesures de harcèlement et d'intimidation prises par les autorités contre les militants des droits des femmes ont encore été renforcées depuis le lancement, le 27 août 2006, de la Campagne pour l'Égalité qui vise à rassembler un million de signatures d'Iraniens sur une pétition réclamant que soit mis fin à la discrimination contre les femmes inscrite dans la loi.

Des dizaines de militants et de sympathisants ont été arrêtés en raison de leurs activités dans le cadre de

cette campagne – certains alors qu'ils collectaient des signatures. Entre le lancement de l'opération et janvier 2008, les autorités ont bloqué au moins sept fois le site Internet de la campagne. L'autorisation officielle de tenir des réunions publiques a souvent été refusée. Les militants organisent généralement leurs ateliers au domicile des sympathisants, dont certains ont reçu des menaces par téléphone, émanant manifestement de membres des forces de sécurité, ou ont été convoqués aux fins d'interrogatoire. Au moins un atelier a été interrompu de force par des policiers, qui ont arrêté les participants et en ont frappé certains.

Amnesty International appelle de ses vœux une modification des lois discriminatoires, qui, entre autres, excluent les femmes des plus hautes responsabilités de l'État et des postes de juges, et leur dénie les mêmes droits qu'aux hommes en matière de mariage, de divorce, de garde des enfants et d'héritage. En outre, le témoignage d'une femme devant un tribunal a moitié moins de poids que celui d'un homme.

Dans son rapport, l'organisation demande au gouvernement, au Parlement et aux autorités judiciaires qui influencent grandement la position des femmes d'assumer les obligations internationales qui incombent à l'Iran en matière de respect des droits des femmes et d'élimination de toute forme de discrimination.

« Les autorités doivent saluer et encourager les femmes iraniennes réclamant l'égalité au sein de la société et l'abrogation des lois discriminatoires qui leur gâchent la vie, a indiqué Malcolm Smart. Le gouvernement doit considérer le travail des militants des droits des femmes et des défenseurs des droits humains comme un atout, et reconnaître que ces personnes contribuent à lutter contre la discrimination et l'intolérance et à promouvoir les droits humains universels de tous les Iraniens. »